



Délibération
N° 2021-019

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX :
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Date de la convocation : 19/03/2021

SEANCE DU 23 MARS 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le vingt-trois mars à dix-sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

Absents :

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. ROSSI Alain a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
M. PATRONE Etienne a donné pouvoir à Mme NATALI Emmanuelle,
M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 17	Absents : 0	Représentés : 6
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Le Président rappelle à l'Assemblée Communale qu'en décembre 2020, la Commune a délibéré en faveur de l'approbation du projet d'aménagement des services techniques pour un montant total de 1 060 000,00 € HT.

En effet, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter un financement de 50% auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de 20% auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2021) et de 10% auprès de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale, hors photovoltaïque.

Considérant le courrier en date du 4 février 2021 du Préfet de la Haute-Corse relevant que le projet concerne une construction nouvelle et qu'à ce titre, il n'est pas en mesure de bénéficier des crédits du plan de relance prévus en DSIL,

Il s'agit de revoir le plan de financement afin de présenter le projet sur deux exercices : la première partie pour le bâtiment, et la deuxième partie pour les VRD et les aménagements extérieurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210323-0502021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021



❖ S'agissant du bâtiment :

Opération : aménagement des services techniques (bâtiment) - hors photovoltaïque	Montant HT	taux
Communauté d'Agglomération de Bastia	72 000,00 €	10%
État - DETR 2021 (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)	432 000,00 €	60%
Collectivité de Corse - Dotation Quinquennale	72 000,00 €	10%
commune	144 000,00 €	20%
total	720 000,00 €	100%

❖ S'agissant des VRD et des aménagements extérieurs :

Opération : aménagement des services techniques (VRD) - hors photovoltaïque	Montant HT	taux
Communauté d'Agglomération de Bastia	24 000,00 €	10%
État - DETR 2022 (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)	144 000,00 €	60%
Collectivité de Corse - Dotation Quinquennale	24 000,00 €	10%
commune	48 000,00 €	20%
total	240 000,00 €	100%

Il est proposé à l'Assemblée Communale d'approuver la présentation du projet sur deux exercices, et de procéder ainsi à la modification du plan de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve la présentation du projet d'aménagement des services techniques – hors photovoltaïque sur deux exercices,
- Fixe ainsi les plans de financement :

❖ Bâtiment :

Opération : aménagement des services techniques (bâtiment) - hors photovoltaïque	Montant HT	taux
Communauté d'Agglomération de Bastia	72 000,00 €	10%
État - DETR 2021 (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)	432 000,00 €	60%
Collectivité de Corse - Dotation Quinquennale	72 000,00 €	10%
commune	144 000,00 €	20%
total	720 000,00 €	100%



❖ VRD et aménagements extérieurs :

Opération : aménagement des services techniques (VRD) - hors photovoltaïque	Montant HT	taux
Communauté d'Agglomération de Bastia	24 000,00 €	10%
État - DETR 2022 (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)	144 000,00 €	60%
Collectivité de Corse - Dotation Quinquennale	24 000,00 €	10%
commune	48 000,00 €	20%
total	240 000,00 €	100%

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité, de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de l'Etat (DETR 2021 et 2022), pour obtenir un taux d'aide de 80 %.
- Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la Commune, Opération 1903.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Madame Marie-Hélène PADOVANI

